

*PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC-SAINT-JEAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON*

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, directeur général de la municipalité de Saint-Gédéon que:

- Lors d'une assemblée spéciale du conseil municipal tenue le 18 décembre 2019, les règlements suivants ont été adoptés :
- Règlement no 2019-487 fixant les taux de taxes foncières;
- Règlement no 2019-488 fixant les tarifs de compensation pour le service d'égout;
- Règlement no 2019-489 fixant les tarifs de compensation pour les matières résiduelles;
- Règlement no 2019-490 fixant les tarifs de compensation pour le service d'aqueduc ;
- Lesdits règlements sont disponibles pour consultation au bureau de la municipalité où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.
- Lesdits règlements entrent en vigueur en date de la présente.

DONNÉ À Saint-Gédéon, ce 19 décembre 2019

*Dany Dallaire
Directeur général*